



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la citoyenneté
et de la légalité**

Bureau de la réglementation
et des élections

MÂCON, le 25 NOV. 2021

Monsieur le Président,

Par courrier du 2 novembre 2021, vous me sollicitez concernant les suites données aux prescriptions relatives à l'étude hydrogéologique ainsi qu'à l'étude des sols susceptibles de recevoir les digestats inscrites aux articles 2.2.4 et 2.2.13 de l'arrêté préfectoral n°DCL-BRENV-2020-80-1 du 20 mars 2020 enregistrant l'unité de méthanisation de BIO ENERGIE BRESSANE (B.E.B.) sur la commune de Condal.

Je vous informe que l'étude hydrogéologique m'a été transmise le 17 août 2021. Conformément à votre souhait, je joins à la présente une copie de cette étude hydrogéologique.

Pour votre complète information, cette étude a fait l'objet d'une réunion entre l'inspection des installations classées et le porteur de projet le 21 septembre 2021.

L'inspection des installations classées a :

. transmis à la société BIO ENERGIE BRESSANE ses remarques et préconisations, à la lecture de cette étude, par courrier du 22 novembre 2021. Préconisations relatives à l'implantation des bassins et infrastructures compte-tenu des informations contenues dans l'étude ;

. demandé à la société BIO ENERGIE BRESSANE de présenter rapidement l'étude hydrogéologique et ses conclusions à la commission locale de concertation et d'information attendu le caractère technique du document.

Par ailleurs, la définition des zones homogènes ainsi que la justification du nombre de points de référence, à transmettre dans un délai de 9 mois à compter de la notification de l'arrêté préfectoral d'enregistrement du 20 mars 2020 (cf. article 2.2.13.1) n'ont toujours pas été transmis par le porteur de projet. Le délai de 9 mois est très largement dépassé. L'inspection des installations classées a demandé à nouveau à ce que ce la définition des zones homogènes ainsi que la justification quant aux nombre de points de référence dans les meilleurs délais.

**Association A.D.E.B.
A l'attention de M. Hervé BARRE
15 chemin de l'église
71480 CONDAL**

